

POSTULAT

Auteur Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Raphaël Fournier (suppl.), PDCC, Christophe Pannatier (suppl.), PDCC, et cosignataires
Objet Pas d'avortement sans informations
Date 11.06.2014
Numéro 2.0053

En Valais, 25% des jeunes mamans qui ont déjà eu recours à l'avortement récidivent. Cette situation n'est de loin pas idéale pour les Jeunes démocrates chrétiens du Valais romand (JDCVr). Suite à la votation du 9 février, les JDCVr ont décidé de ne pas passer outre les questions délicates soulevées par la campagne et souhaitent, dans notre canton du moins, trouver des réponses. Lorsque la question de l'avortement se pose pour les parents, ces derniers peuvent se tourner vers le SIPE (centre sexualité information prévention éducation) pour obtenir des informations, les médecins n'ayant pas le droit d'influencer leur choix. Si le SIPE fait un travail d'envergure et de qualité, il se doit également de rester neutre. A notre avis, l'information doit être la meilleure possible et les associations valaisannes qui se battent pour l'encadrement des futurs parents doivent également avoir un rôle à jouer ici. Les personnes concernées doivent savoir qu'elles ne sont pas abandonnées en cas de maintien de la grossesse, ce qui pourrait éviter un avortement et qui serait déjà une victoire.

Conclusion

Pour cela, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un système de contrôle, le seul moyen d'avoir la certitude d'une prise d'information complète. Le médecin ne pourrait procéder à l'avortement que si les parents amènent la preuve qu'ils aient consulté une association donnant des informations en cas de maintien de la grossesse. Cette demande ne force en aucun cas les parents à garder l'enfant, mais compte bien les informer qu'une naissance n'est pas une fatalité et que de l'aide leur est fournie s'ils décident de donner la vie. Cette recherche d'information permettrait également une réflexion des parents plus approfondie sur une question délicate.